



Niederanven, le 31 juillet 2025

Niederanven, le 31 juillet 2025

AVIS AU PUBLIC

(3/25/0131)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **POST Luxembourg** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande portant sur *l'exploitation d'un émetteur d'ondes électromagnétiques sur un terrain inscrit au cadastre de la Commune de Niederanven sous le numéro 701/0, section C d'Oberanven.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 31 juillet 2025 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre ff,

Jacques Bauer

pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint,

Laurent Schlammes

AVIS AU PUBLIC

(1/25/0036)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **NETTO-RECYCLING S.A.** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande portant sur une *modification non-substantielle de ses installations à Senningerberg, 4, Breedewues.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 31 juillet 2025 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre ff,

Jacques Bauer

pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint,

Laurent Schlammes